

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

RESPECT AUX LOIS

Les scènes scandaleuses dont la Haute Cour ne cesse d'être théâtre, montrent au-delà de toute évidence de quels sentiments sont animés, non pas seulement à l'égard du gouvernement républicain, mais de l'ordre public et du respect de la légalité, les accusés traduits devant cette haute juridiction.

Si, après de telles scènes, on conteste à la République le droit de se défendre, il faudra, chacun en conviendra, y mettre quelque bonne volonté, sinon quelque arrière-pensée plus ou moins favorable à la cause républicaine elle-même.

Accuser le Sénat ou, pour parler plus exactement, la Haute Cour de n'avoir pas apporté dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée, le plus strict respect des formes de la légalité et des garanties dues à tout accusé, c'est faire preuve de la plus insignie mauvaise foi.

De la part de nos adversaires cette mauvaise foi ne saurait nous surprendre. La polémique injurieuse et violente de MM. Edouard Drumont, Paul de Cassagnac, Henri Rochefort et *tutti quanti*, trouve là un aliment naturel. Ils traitaient les juges de la Haute Cour comme ils traitaient naguère les magistrats de la Cour de cassation.

Dès l'instant où ces juges ne sont pas de leur avis, ce sont des vendus et des traîtres. Habitué à ces procédés de discussion, si l'on peut encore appeler cela de la discussion, le public — nous ne parlons pas de la clientèle spéciale qu'ils ont pour objet de satisfaire, — le public digne de ce nom, se soucie assez peu de ces violences de plume calculées et voulues.

Se souciera-t-il davantage des grossières interruptions et des incohérentes clameurs de plusieurs des accusés de la Haute Cour? C'est peu probable.

Ce qu'il y verra seulement, c'est un évident parti pris d'obstruction et de rébellion contre la loi égale pour tous et au-dessus de laquelle MM. Paul Déroulède, Guérin, André Buffet et consorts affichent la prétention de se placer.

Notre pays serait vraiment fort malheureux, si ceux qui sont, en vertu de leur mandat, appelés à défendre et à sauvegarder la Constitution et la loi, n'avaient pas l'énergie suffisante pour triompher de cette poignée de factieux tapageurs et grossiers, qui se chargent de rendre plus éclatante encore la démonstration d'une culpabilité qui, de jour en jour, à mesure que se déroule le procès du Luxembourg, apparaît plus probable et touche même à cet instant où la probabilité devient certaine.

Qui, par exemple, n'a été très frappé de voir M. André Buffet contraint de reconnaître qu'il s'était efforcé de tromper le magistrat instructeur par de faux renseignements relatifs au moment où il avait envoyé au duc d'Orléans les dépêches engageant le prétendant à se rapprocher de la frontière, l'heure de la guerre civile ayant sonné?

Qui donc se tiendrait satisfait des explications, ou plutôt de l'absence d'explications du général Roget, qui n'a rien vu, rien

entendu, sur les incidents de la place de la République et de la caserne de Reuilly?

Qui donc aussi n'a été très frappé de la contradiction des actes de Jules Guérin et des paroles par lesquelles il s'est efforcé de les atténuer, de les désavouer même?

Jusqu'à présent le procès du Luxembourg a été beaucoup plus instructif, plus concluant qu'on ne le croyait tout d'abord. Il justifie et au-delà, les poursuites intentées.

L'attitude seule des accusés suffirait à prouver leur urgente nécessité.

Le gouvernement de la République ne serait plus digne de son nom pour réprimer de telles manœuvres, de tels attentats, de tels complots, s'il n'usait des moyens que la Constitution a mis à son service.

Les juges de la Haute-Cour ne se laisseront donc ni ébranler, ni décourager par les incidents tumultueux que les accusés multiplient à plaisir. Si ceux-ci croient améliorer leur cause, ils se trompent.

Le ministère public continuera à prendre les réquisitions nécessaires. Le président qui, avec une impartialité si grande et si appréciée, s'applique, malgré tout, à maintenir la balance égale entre l'accusation et la défense, ne fléchira pas. Sous sa lourde tâche, il l'a d'ores et déjà montré. La loi suivra son cours et la justice fera son œuvre, sans défaillance.

Il faudra peut-être quelques jours, quelques semaines de plus. Qu'importe le temps à qui a la durée!

L'important, pour la France qui a confié son avenir à la République, c'est que le respect des lois et de la Constitution cesse d'être un vain mot, et qu'elle ne soient plus impunément insultées, outragées et violées par une bande de factieux, en insurrection permanente contre le suffrage universel et la souveraineté nationale.

[C. R.]

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 décembre

M. Coutant réclame la création d'un chapitre 24 bis portant un crédit de 500.000 francs qui seraient employés en subvention aux communes pour allocation aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux.

Renvoyé à la commission du budget de l'intérieur.

M. Berteaux demande 260.000 francs d'augmentation pour subventions aux sociétés de tir et de gymnastique.

Après discussion, l'amendement Berteaux est repoussé par 353 voix contre 191.

La Chambre décide de statuer à la fin de la discussion du budget de l'intérieur, sur une motion de M. Emile Dubois tendant à nommer une commission parlementaire qui devrait s'occuper des questions d'hygiène.

M. Dejeante demande la suppression des fonds secrets qui sont, dit-il, le déshonneur de la République.

Les fonds secrets sont votés, soit 1.200.000 fr. Le budget de l'intérieur est voté. La motion de M. Emile Dubois est adoptée. La séance est levée.

Sénat

Oubliant pour un jour qu'ils sont juges, nos sénateurs se sont réunis, hier, en assemblée législative, sous la présidence de M. Magnin, vice-président du Sénat, pour liquider les affaires courantes.

M. Fresneau, demande à interpellier le pluriel possible, le ministre du commerce sur les con-

ditions dans lesquelles la convention franco-américaine a été signée le 24 juillet.

M. Millerand, répond que l'urgence n'est pas nécessaire, car le texte de la convention sera communiqué aux Chambres de commerce et d'agriculture.

La proposition Fresneau est repoussée. Le président rappelle la mort de M. Pénicaud, sénateur de la Haute-Vienne.

M. Caillaux dépose divers projets de loi relatifs à des crédits supplémentaires. Renvoyés à la commission des finances.

M. Pevet, rapporteur de la commission des finances dépose 6 rapports sur des crédits extraordinaires et demande l'urgence qui est adoptée.

Un projet de loi relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires pour les ministres des colonies, de la guerre et de la marine, est adopté.

M. Dellestable demande que les pouvoirs de la commission des finances soient prorogés. Le président fait observer que c'est inutile, puisque cette commission reste en fonction jusqu'à ce que le Sénat en nomme une autre. — Et la séance est levée.

LA HAUTE COUR

Audience du 2 décembre 1899

MM^e Fayé et Ménard, avocats de Jules Guérin ne sont pas à leur place. Le président averti désigne immédiatement M^e Thiéllin comme avocat d'office pour Guérin.

M^e Thiéllin n'accepte pas et donne comme motif de son refus qu'il n'est pas préparé à la défense de l'accusé, et que par suite sa présence ne sera d'aucune utilité.

Guérin pose des conclusions tendant à ce qu'il soit sursis aux débats jusqu'à ce qu'il ait trouvé un autre défenseur. Le procureur général les repousse; en ce moment un tapage infernal part du banc des accusés. M. Buffet, lui-même, apostrophe le procureur général, lui montre le poing; il monte à la hauteur des Cailly et des Barillier, et si violemment, que le procureur général prend contre lui des réquisitions.

On fait sortir les accusés et non sans peine. — A bas les juifs, à bas les juges, vive l'anarchie, et quantité d'expressions plus ou moins grossières, au milieu desquelles on entend de vigoureux mots à la Cambronne, sont hurlés.

Et puis, il faut encore que les gardes usent de violence pour faire sortir les accusés: Cailly, Barillier, refusent de se laisser emmener: Guérin les imite. Enfin la salle est évacuée: la Haute Cour délibère. Par 156 contre 20 elle exclut pour 8 jours M^e Buffet.

À la reprise de l'audience, Guérin soutenu par M^e Thiéllin, développe ses conclusions, la Haute Cour les rejette.

Et le défilé des témoins continue. M. Michel, qui, au moment de l'affaire de la caserne Reuilly était soldat, et a assisté à la scène de l'arrestation de Déroulède, raconte ce qui s'est passé. Le général Roget, nie ce témoignage de Michel qui est écrasant.

— C'est le procès du général Roget, — s'écrie un sénateur. Et le président, répond: « Je ne laisserai pas faire le procès d'un témoin. »

Evidemment, cette déposition ne pouvait que provoquer de la part des accusés qu'un nouveau chahut. Ces messieurs ne s'en sont pas privés, ce qui met en fureur le procureur général, qui déclare qu'à l'avenir il saura faire respecter la Cour.

Sur ce, l'audience est levée.

Au Transvaal

Les Anglais sont, dit-on, en mauvaise posture. Une dépêche du Ward-Office est

obligée d'avouer, — avec quels regrets, — que sur la rivière de la Modder, un deuxième combat très sérieux a eu lieu, et que précisément, il n'a pas été à l'avantage des Anglais.

Les Boërs ont repoussé les troupes ennemies en leur faisant de grandes pertes; eux-mêmes, il est vrai, ont eu à souffrir du feu des batteries anglaises.

Ladysmith ne s'est pas rendu! Kimberley non plus!

Jusqu'à quand cette résistance durera-t-elle?

En dernière nouvelle, on apprend que les gouvernements français et russe ont décidé de s'opposer à l'annexion de la République des Boërs par l'Angleterre.

Ce ne serait pas mal; mais qui sait si cette médiation sera nécessaire, et si les Anglais ne seront pas obligés de se retirer d'eux-mêmes?

Dans tous les cas, il faut que les succès ne leur soient pas favorables, pour que Londres soit dans la consternation générale. Ainsi disent les journaux anglais. Les recettes des théâtres ont baissé de moitié. Presque tous les commerces ont vu leurs chiffres d'affaires diminuer, excepté les épiceries qui vendent le ...chocolat à la Queen.

INFORMATIONS

Entre civils et militaires

Le général de Galliffet écrit aux commandants de corps d'armée en recommandant aux officiers d'apporter dans leurs relations avec l'autorité civile la plus grande cordialité, la lettre suivante:

Mon cher général,

L'intérêt bien entendu des services de l'Etat exige, de la part des autorités civiles ou militaires, une entente constante dont l'établissement et le maintien reposent en grande partie sur le caractère dont sont empreintes les relations échangées entre leurs divers représentants. L'intérêt de l'armée, en particulier, ne peut que gagner à ce que les officiers apportent, en toute circonstance, dans ces relations la plus entière cordialité.

Vous voudrez bien inviter les officiers sous vos ordres à tenir le plus grand compte de cette recommandation à laquelle j'attache un prix tout spécial.

Signé: De GALLIFFET.

Adjoint révoqué

M. Neyret, adjoint au maire de Saint-Etienne, suspendu de ses fonctions à la suite de propos qu'il a tenus à l'égard du gouvernement, vient d'être révoqué par décret.

La presse à l'Exposition

M. Millerand, ministre du commerce, a reçu les membres du bureau de l'Association générale de la presse, MM. Jean Dupuy, de Cassagnac, Lucien-Victor Meunier, qui venaient le remercier de la constitution définitive de la commission supérieure de la presse à l'Exposition de 1900.

Il a accordé satisfaction à une demande des délégués en les assurant qu'un crédit serait alloué pour couvrir les frais administratifs de la participation de la presse à l'Exposition.

Fraudes électorales de Narbonne

Hier, est venu devant la cour d'assises de l'Aude, le procès des fraudes électorales de Narbonne, dont la découverte, par l'enquête de la Chambre des députés, amena l'invalidation de M. Bartissol et l'élection de M. Ferroul.

Trente quatre accusés sont présents devant le jury.

GOURDON. — Ecole Polytechnique, concours de 1899. — M. Laval, Adrien-Marie, de Gourdon, a obtenu une bourse avec trousseau à l'Ecole Polytechnique.

PAYRIGNAC. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole dimanche 10 décembre 1899, à 3 heures du soir, à la mairie de Payrignac.

MARTEL. — La truffe. — Hier, 30 à 40 quintaux vendus, de 8 à 11 fr. le kilo, suivant qualité.

À partir de maintenant, les marchés deviendront beaucoup plus importants, la marchandise étant plus mûre.

La foire de Noël sera tenue cette année, le samedi 23 décembre.

BULLETIN FINANCIER

Les cours sont très fermement tenus et les affaires ont repris une activité notable.

Les fonds étrangers sont en progrès appréciables. On annonce pour le 6 courant, l'émission de Bons 5 0/0 du Trésor du Gouvernement Roumain au prix de 473,75.

Quand vous arrivez à un âge avancé, et que vous avez, à force d'économie, amassé un modeste pécule d'une dizaine de mille francs, il vous reste le souci de lui procurer un placement avantageux.

La rente viagère vient alors s'imposer pour le même capital.

Cette rente serait à 60 ans de 649 fr. à 65 — 1014 à 70 — 1201

Mais il importe quand on aliène un capital de ne s'adresser qu'à une Compagnie de tout repos et aucune n'inspire plus de confiance que la Nationale Vie.

LE FROID & L'OREILLE

Le froid — on ne devrait pas l'oublier — est un des plus formidables agents de la mortalité en raison du grand nombre d'affections diverses qu'il suscite.

Cet Etablissement médical, dont la réputation universelle est consacrée par douze années de succès éclatants, envoie, sans frais, à tous ceux qui lui en font la demande...

FLAVIEN



CHOCOLAT POULAIN

EN 20 JOURS GUERISON RADICALE de l'Anémie Par l'ELIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau...

PRIME MUSICALE GRATUITE PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition...

Bibliographie

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE JOURNAL DES DEMOISELLES

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 r.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS : 1er 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT : Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau ; Ornaments d'église ; Chasuble, Pale ; Musique.

On s'abonne pour un an à partir du 1er de chaque mois.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1er, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année...

Bains, Goethary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), L. bouheyre (Mimizan), Leloque (Prebacq-les-Bains)...

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de dép. et d'arriv. Exceptionnellement les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheveneaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme...

1er classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheveneaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M. CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta. — M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie. — M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

II

LA VEILLÉE AU FUMOIR

Ses yeux riaient pendant qu'il se posait à lui-même ce que l'on pourrait appeler une question intéressante ; puis sa physionomie prit une expression plus sérieuse et il resta une seconde tenant les riches et élégantes broderies dans sa main ; son sourire était presque tendre, quoiqu'il fût encore beaucoup plus enjoué.

Supposons qu'il en soit ainsi — conclut-il enfin — du moins autant que cela en vaut la peine. Les grandes passions sont à l'étroit dans un salon, comme le dit je ne sais quel personnage dans Coningsby ; d'ailleurs, je ne voudrais pas ressentir une forte émotion, dût-elle me rapporter tout l'or du monde.

Il devait si peu craindre, pour le moment du moins, ce qu'il redoutait, que la casaque rouge fut rejetée de nouveau et ne l'engagea plus à songer à sa belle brodeuse titrée.

En dernier lieu, il examina par la fenêtre

quelques nuages de mauvais augure qui s'étaient élevés lourdement avant l'aube ; l'état du ciel et la crainte de la pluie remplirent ses pensées à l'exclusion absolue de la donatrice de ce coquet présent.

J'espère que la Providence ne nous enverra pas de pluie trop pénétrante. Le Roi de la Forêt peut tenir sur un terrain dur comme de l'ardoise... mais une chose sur laquelle il est faible c'est la boue !

Ce fut la dernière pensée dont Bertie eût conscience ; il étendit ses membres et il s'endormit profondément.

III

UN MILITARY

- Je prends le champ contre un. - Trois contre un Roi-de-la-Forêt. - Deux contre un Géranium Sauvage. - Sept contre deux Frère contre la Fée. - Trois contre cinq Pas-de-Charge. - Dix-neuf contre six Etoile-du-Jour. - Je prends le champ contre un.

Telles étaient les paroles qui s'élevaient au-dessus du brouhaha tumultueux et enroué du champ de courses pendant la matinée claire, âpre, radieuse qui brillait le jour du fameux steeple-chase militaire.

Les sportsmen étaient venus en grand nombre de Londres ; les bookmakers célèbres étaient là avec leurs poumons de stentor et leur placide empressément à s'emparer des billets de banque des preneurs ; le tapage et l'animation étaient arrivés à leur comble ; on aurait plutôt dit d'une réunion sur un hippodrome mon-

dain que d'une réunion de gens du pays qui composent seuls, d'ordinaire, le public des steeple-chases, même lorsqu'il s'agit du Grand Military ou du Grand National.

Une très vive agitation régnait et des enjeux formidables étaient mis à chaque instant sur les favoris du jour ; jusqu'au dernier moment, on pariait à Londres et dans les comtés ; et les partisans même des courses plates, et les éternels critiques qui affirment qu'il est impossible de trouver un steeple-chaser sur la terre (selon eux, un cheval qui peut franchir les obstacles dont son hérissé les parcours des steeple-chases et conserver une allure rapide arrive à une perfection qu'il est impossible d'atteindre sur la terre, et dont nous ne trouverons des exemples que dans les bienheureux terrains de chasse de l'immortalité), ceux-là même, comme les autres, étaient accourus avec empressement pour voir disputer le Grand Vase d'Or.

On savait, à n'en pas douter, que les Gardes avaient engagé sur leur cheval des sommes énormes, que le comté avait mis sur lui presque tout son argent et que les bookmakers s'efforçaient de ne pas trop s'engager contre un des premiers chasseurs à corne de l'armée, vainqueur du Grand Handicap National, vainqueur aux courses de Billesdon Coplow, de Ealing, au Curragh, au prix du Donjon, au Rastatt, et presque partout où il était entré en lice.

Cependant, en dépit de ces succès qu'on rappelait, la faveur se portait beaucoup sur le Regent ; on pensait qu'il était capable de

l'emporter ; son grand-père avait gagné le prix de Champagne, à Doncaster, et celui du Salon aux glorieuses courses de Goodwood, et les qualités de son grand-père, ajoutées au sang du Lilas-Blanc, et une magnifique réputation apportée du comté de Leicester comme sauteur, lui faisaient rencontrer beaucoup de partisans dans la foule.

Son jockey, Jimmy Delmar, avec son corps bronzé, musculeux, nerveux, sa petite taille, poids léger, son visage pointu, hâlé par le soleil, et la façon dont il tenait ses mains, qui ressemblaient exactement à celle d'Aldcroft, avait cent fois plus l'air de faire partie du métier que Beauté, malgré tout l'éclat de son au dacieuse intrépidité, malgré l'habitude bien connue qu'il avait de lancer son cheval avec tous ses moyens ; avec cette tactique, son allure ressemblait, sans contredit, beaucoup plus à un galop infernal dans le pays de Melton qu'à une course à poids pour âge dans n'importe quel en droit.

On sent l'armée jusque dans ses étriers, — disait un vieux compère qui avait assisté à plus d'une épreuve dangereuse, blotti dans un fossé ou dans une tranchée.

C'était incontestable ; la tenue de Bertie à cheval était superbe, mais c'était toujours la tenue d'un officier de cavalerie et non celle d'un jockey. La simple pose du pied dans les étriers l'indiquait, comme le vieillard avait eu la finesse de le remarquer.

Le Roi perdit donc deux points d'un coup dans les paris de la matinée.

(A suivre.)

